

### **BUDGET 2000-2001** **LE JUSTE RETOUR DES CHOSES**

**Québec, le 14 mars 2000** – Le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry, a annoncé lors du Discours sur le budget 2000-2001 que le Québec a atteint, en 1999-2000, et pour une deuxième année consécutive, son objectif de déficit zéro. Il a ajouté que l'équilibre budgétaire sera maintenu en 2000-2001 et les années suivantes. L'excellente performance de l'économie québécoise au cours de l'année qui s'achève permet de dégager des surplus atteignant 2 milliards de dollars. La croissance économique anticipée en 2000 devrait elle aussi permettre de dégager des surplus budgétaires importants. Ces surplus sont réinvestis en priorité dans la santé, l'éducation et la jeunesse ainsi que le développement économique du Québec. De plus, ils permettent au gouvernement de réduire l'impôt des particuliers immédiatement et de façon plus importante que prévu et ce, sans compromettre l'équilibre budgétaire pour la prochaine année.

#### **Des résultats économiques remarquables**

Au terme de l'année financière 1999-2000, le Québec enregistre des résultats économiques et financiers exceptionnels. La croissance du PIB s'est établie à 3,7 %, dépassant de 1,6 point de pourcentage celle anticipée lors du dernier Discours sur le budget. La création d'emplois a atteint un sommet inégalé depuis 1987 alors que 76 000 emplois ont été créés durant l'année. Le taux de chômage a été réduit à 8,1 % en décembre dernier, son niveau le plus bas depuis un quart de siècle.

Quant aux prévisions pour l'année 2000-2001, la majorité des experts prévoit que l'économie québécoise croîtra au même rythme que l'an dernier et, peut-être même, plus rapidement. Pour sa part, le gouvernement du Québec prévoit une croissance du PIB réel de 3,3 %, soit une croissance deux fois supérieure à la moyenne des dix dernières années et semblable à celle de l'année dernière. La création de 70 000 nouveaux emplois devrait entraîner une réduction du taux de chômage d'un point de pourcentage, pour la moyenne de l'année.

## **Réduction d'impôt de 4,5 milliards de dollars**

Tous les contribuables, quels que soient leur revenu et leur situation, profiteront de la réduction de l'impôt des particuliers de 4,5 milliards de dollars. Le gouvernement procède à une baisse immédiate de 1 milliard de dollars, suivie d'une réduction de 1,5 milliard en 2001-2002 et d'une autre de 2 milliards en 2002-2003. Rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2000, la baisse initiale permettra aux Québécoises et aux Québécois de bénéficier d'une réduction sur leur chèque de paie, dès mai prochain, puisque le réajustement des retenues à la source sera effectif à compter de cette date.

Les 2,4 millions de ménages québécois qui paient de l'impôt bénéficieront d'une réduction estimée à 13 % en moyenne, équivalant à 845 \$ par ménage. Bien que cette mesure profite à tous les contribuables, ceux de la classe moyenne et les familles seront davantage favorisés par cet allègement fiscal. Un ménage avec deux enfants ayant un revenu familial de 50 000 \$ bénéficiera, par exemple, d'une économie totale de 1 733 \$, ce qui représente une baisse de 34 %.

## **Pleine indexation du régime d'imposition**

Jusqu'en 2002, le pouvoir d'achat des contribuables sera assuré grâce à des baisses d'impôts bien supérieures à l'inflation. Enfin, à partir de l'année d'imposition 2003, cette protection sera garantie par l'indexation automatique du régime d'imposition.

## **2,7 milliards de dollars additionnels à la santé et aux services sociaux**

Afin de garantir l'accès universel aux soins de santé sans compromis sur la qualité, et pour répondre aux vœux de la population, le gouvernement injecte 2,7 milliards de dollars dans le secteur de la santé et des services sociaux.

De ce montant, une somme de 862 millions de dollars est consacrée aux établissements du réseau pour assurer un financement adéquat et leur équilibre budgétaire. Une somme de 877 millions de dollars est également consentie pour défrayer l'accroissement des coûts requis pour maintenir les services actuels.

Le gouvernement va plus loin dans ce budget en investissant des crédits additionnels de 747 millions de dollars pour accroître les services actuels et en développer de nouveaux. De ce montant, une somme de 21 millions de dollars est affectée exclusivement aux services à la jeunesse.

Les importants progrès technologiques des dernières années obligent les établissements à procéder à l'acquisition et au renouvellement de certains équipements médicaux. Pour favoriser et soutenir l'achat de nouveaux équipements, le gouvernement alloue 200 millions de dollars aux établissements du réseau.

### **Plus de 1 milliard de dollars pour la jeunesse**

Le présent budget vient concrétiser l'engagement pris par le gouvernement à la clôture du Sommet du Québec et de la jeunesse en investissant un milliard de dollars dans le secteur de l'éducation. Cet investissement permettra aux réseaux de l'éducation de bénéficier de fonds additionnels de 200 millions de dollars en 2000-2001, de 300 millions de dollars l'année suivante et de 500 millions de dollars pour chaque année subséquente. Le gouvernement va au-delà de son engagement en dégageant une somme additionnelle de 150 millions de dollars pour favoriser la santé financière des réseaux de l'éducation.

Afin d'encourager les jeunes à entreprendre et à poursuivre des études de deuxième et troisième cycles, les bourses provenant du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) seront majorées pour atteindre 15 000 \$ (11 000 \$ auparavant) dans le cas de la maîtrise, 20 000 \$ (13 000 \$) dans le cas du doctorat et 30 000 \$ (22 000 \$) pour des études post doctorales.

Deux nouvelles dispositions sont mises en place afin de soutenir le développement de la relève en matière de recherche universitaire. D'une part, la partie des bourses exemptée d'impôt passe de 500 \$ à 3 000 \$. D'autre part, la totalité des bourses d'excellence octroyées aux étudiants de deuxième et troisième cycles est exemptée d'impôt.

M. Landry a également annoncé la mise sur pied de mesures qui permettront aux jeunes d'acquérir une expérience de travail qui facilitera ensuite leur accessibilité au marché du travail. Des crédits additionnels de 11,4 millions de dollars seront consacrés, au cours de la prochaine année, au développement de stages et à la création d'emplois d'été.

L'excellence dans le sport est également encouragée par la mise en place d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 4 000 \$, pour les 2 000 athlètes de haut niveau qui font la fierté du Québec.

Le gouvernement confirme enfin sa participation de 120 millions de dollars au Fonds jeunesse créé au terme du Sommet du Québec et de la jeunesse. Il vise également à encourager l'initiative et l'entrepreneuriat chez les jeunes par la mise en place de diverses mesures économiques.

Une somme de 95 millions de dollars additionnels est allouée pour d'autres mesures d'aide à la jeunesse, qui seront rendues publiques par le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse.

### **675 millions pour le développement économique**

Fort des succès des dernières années, le gouvernement continue à investir dans le développement et la transformation de l'économie québécoise, afin de rendre celle-ci plus compétitive et pour favoriser la création d'emplois.

Pour stimuler l'économie des régions du Québec et créer des emplois durables, le gouvernement injecte 310 millions de dollars dans des mesures très diversifiées, telles que l'aide à la modernisation des équipements d'usines de pâtes et papiers et les garanties de prêt pour le démarrage de petites entreprises.

Afin de soutenir les entreprises, le gouvernement met en place d'importantes mesures. Parmi celles-ci, on trouve une exemption fiscale complète de 10 ans pour tous les projets majeurs d'investissement ainsi que la bonification des programmes FAIRE et Garantie-PME.

L'accès à Internet et le développement du commerce électronique constituent également des priorités de ce budget. Ainsi, les familles ayant au moins un enfant seront admissibles à une aide pouvant atteindre 75 % du coût d'un abonnement à Internet et de la location des équipements requis. Par ailleurs, les PME bénéficieront d'un crédit d'impôt égal à 40 % des coûts de développement d'un site de commerce électronique.

Une somme de 290 millions de dollars sera consacrée à la création d'un programme québécois d'infrastructures. Parmi les différents types d'infrastructures et équipements pouvant ainsi être financés, figurent ceux relatifs à l'approvisionnement en eau potable, au traitement des eaux usées, aux loisirs et à la culture, ainsi que les routes et autres équipements de transport. Les infrastructures à vocation écologique seront aussi admissibles.

Le Discours sur le budget 2000-2001 confirme l'abolition de la contribution des municipalités au Fonds spécial de financement des activités locales (FFAL). Ceci s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de mesures procurant un gain financier de 430 millions de dollars aux municipalités pour les trois prochaines années.

### **Un plus pour tous**

Comme le mentionnait le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry, le budget 2000-2001 permet « ...d'offrir plus, en toute équité, en reconnaissance des efforts consentis par les Québécois et les Québécoises qui ont soutenu leur gouvernement avec confiance et détermination, au cours des dernières années, dans le but de redresser les finances publiques et de fonder l'avenir sur des bases solides. C'est le juste retour des choses. »

– 30 –

Source : Andrée Corriveau  
Directrice de cabinet adjointe  
Responsable des communications  
Cabinet du vice-premier ministre  
Tél. : (418) 643-5270 ou (514) 499-2551  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)